

Contrat de Location

Madame, Monsieur,

suite à votre demande nous avons le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous ainsi que l'état descriptif du logement.

Veuillez nous renvoyer les 2 exemplaires du contrat revêtu de votre accord et accompagné d'un mandat postal représentant le montant des arrhes.

Nous vous renverrons un reçu pour les arrhes et votre exemplaire du contrat signé par nos soins.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, nous vous adressons nos sincères salutations.

M. GOTTERO.

Entre le propriétaire

Et le locataire

M. GOTTERO

M

Rue souvielle

Adresse :

09160 PRAT BONREPAUX

Tél: 05.61.96.79.87

Tél:

E-mail : lamaisonprateenne@free.fr

E-mail :

Pour la location

LA MAISON PRATEENNE

Capacité maximum 6 personnes

20 bis, rue souvielle

Surface habitable 130 m² environ

09160 PRAT BONREPAUX

Nbre de chambres 2

Adresse internet de la location:

Nombre de lits : 2 de 140 + couchage CLIC CLAC

<http://lamaisonprateenne.free.fr>

Animaux admis oui

Du samedi / / 201.... à 16 heures au samedi / / 201.... à 10 heures.

Le montant de la location est fixé à Euros pour Semaine.

Le prix comprend toutes les charges (eau, électricité, charges de copropriété etc...) pour une utilisation normale.

Le prix de la location ne comprend pas la fourniture du linge de maison.

Chaque personne supplémentaire par rapport à la capacité de la location, fera sur accord du propriétaire, l'objet d'une majoration à hauteur de 70.euros / semaine / personne par rapport au tarif annoncé.

Un dépôt de garantie de 300 euros vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde.

Cette caution vous sera restituée à votre départ, déduction faite des réparations pour les dégâts, la perte des objets, etc...

Cette location prendra effet dès réception à notre adresse de :

- Des 2 exemplaires du présent contrat datés, signés et précédés de la mention " lu et approuvé "

- Les arrhes d'un montant de Euros (30 % du montant de la location) à régler par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de M.GOTTERO.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions de location.

Fait le / / 201... à

Fait le / / 201... à

Le Propriétaire :

Le Locataire:

(faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé")

Conditions de Location

DISPOSITIONS GENERALES

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification (rature, surcharge...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties.

PAIEMENT

La réservation deviendra effective dès lors que le propriétaire aura reçu un exemplaire du présent contrat signé et accompagné du montant des arrhes, (30 % du montant de la location) du séjour. Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée.

DEPOT DE GARANTIE (OU CAUTION)

Le montant du dépôt de garantie est de 300 euros. Il devra être versé à la prise de possession des lieux loués et ceci pour répondre à la perte, au x dégâts qui pourraient être causés aux objets, mobilier ou autres. En règle générale, (quand le locataire quitte les lieux à l'heure prévue au contrat ou à une heure convenant au propriétaire), il sera restitué au locataire au moment du départ (après état des lieux, déduction faite du montant des réparations pour les dégâts, les pertes des objets, etc...). Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le preneur s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie. Ce présent cautionnement ne pourra en aucun cas être considéré comme participation au paiement du loyer.

UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire, devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Le preneur s'oblige à entretenir en parfait état les installations sanitaires, électriques et de chauffage pour lesquelles il devra prendre toutes précautions. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du preneur, tant dans le local que sur l'ensemble du domaine. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire. La sous-location est interdite au preneur, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat. Le montant intégral du loyer restant acquis ou dû au propriétaire. Les locaux loués sont à l'usage d'habitation provisoire de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale, artisanale ou de quelque nature que ce soit.. Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir. En règle générale, le locataire prend possession des lieux à partir de 16 H le samedi et les quitte avant 10 H le samedi ou à une heure convenant au propriétaire, après état des lieux.

CAS PARTICULIERS

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum indiquée sur le contrat (06 personnes). A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle (01 personne supplémentaire). Dans ce cas, le propriétaire percevra une majoration de prix de 70 euros par semaine.

ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

L'état des lieux et inventaire du mobilier et divers équipements seront faits en début et en fin de séjour par le propriétaire et le locataire. En cas d'impossibilité de procéder à l'inventaire lors de l'arrivée, le locataire disposera de 24 H pour vérifier l'inventaire affiché et signaler au propriétaire les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

En cas de non réalisation d'état des lieux au départ, en raison d'une heure de départ autre que celle prévue au contrat et incompatible avec l'emploi du temps, le propriétaire effectuera unilatéralement l'état des lieux à l'heure prévue, et renverra la caution dans la semaine suivant le départ, en l'absence de dégradation et sous réserve de bonne remise en état des lieux. Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le locataire sous huitaine.

En conséquence, il aura un délai maximum de 2 mois après la date de départ pour restituer la caution, déduction faite des dégâts, de la perte des objets, etc... En ce qui concerne les détériorations dûment constatées, elles feront l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie dont le montant sera déterminé par accord amiable entre le propriétaire ou son représentant et le locataire. En cas de litige, un devis sera effectué par un professionnel ou un organisme habilité, sollicité par le locataire avant son départ ou, à défaut, par le propriétaire lors de l'état des lieux de sortie. Dans ce cas, le dépôt de garantie sera restitué au locataire par courrier dans un délai de 2 mois, déduction faite du montant des travaux estimés par le devis.

ANIMAUX

La présence de chiens, est tolérée, dans la mesure où ceux-ci respectent l'habitation, le parc et le voisinage. Les chats ne sont pas admis.

INTERRUPTION DU SEJOUR

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie dans les conditions fixées plus haut.

LITIGES OU RECLAMATIONS

En cas de réclamations et à défaut d'accord amiable entre le propriétaire et le locataire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

TARIFS DE LOCATION

Tarifs :

JUIN et SEPTEMBRE	JUILLET et AOUT
1 semaine : 320 Euros 2 semaines : 600 Euros 3 semaines : 870 Euros 4 semaines : 1120 Euros	1 semaine : 420 Euros 2 semaines : 790 Euros 3 semaines : 1125 Euros 4 semaines : 1450 Euros

Location et réservation :

M. GOTTERO
20 rue souvielle
09160 PRAT ET BONREPAUX
Tel : 05.61.96.79.87.